



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonale Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Formulaire de demande d'intervention

Enfant mineur-e, conjoint-e séparé-e, ex-conjoint-e, partenaire séparé-e

Prière de répondre à toutes les questions et de joindre tous les justificatifs

Demande d'aide au recouvrement des contributions d'entretien

Demande d'avances de contributions d'entretien

Demande d'aide au recouvrement des allocations patronales*

Demande d'aide à l'obtention des allocations familiales légales*

Personne requérante		Numéro de dossier: _____ / ____
Nom		Langue
Prénom		Genre
Date de naissance	No AVS	
Etat civil	Statut de séjour/validité	
Adresse postale		
Téléphone	Adresse électronique	
Origine (pays, canton, commune)		
Nom/Prénom du père		
Nom/Prénom de la mère		
Représentant-e légal-e (nom, prénom, adresse)		
Activité professionnelle	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Dernière contribution d'entretien encaissée (date, montant)		
Compte pour les versements IBAN CH _____		
Titulaire du compte _____		
Compte pour les versements IBAN CH _____		
Titulaire du compte (Service social, curateur....) _____		

*Suppose un dossier d'aide au recouvrement des contributions d'entretien ouvert

Enfant 1 bénéficiant d'une contribution d'entretien

Nom	Prénom	Genre
Date de naissance	No AVS	
Adresse postale (si différente de la personne requérante)		
Origine (pays, canton, commune)	Statut de séjour/validité	
Nom/Prénom du père		
Nom/Prénom de la mère		
Classe ___H	Formation professionnelle	Durée
Entreprise formatrice ou Ecole suivie		
Dernière contribution d'entretien encaissée (date, montant)		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte _____		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte (Service social, curateur....) _____		

Enfant 2 bénéficiant d'une contribution d'entretien

Nom	Prénom	Genre
Date de naissance	No AVS	
Adresse postale (si différente de la personne requérante)		
Origine (pays, canton, commune)	Statut de séjour/validité	
Nom/Prénom du père		
Nom/Prénom de la mère		
Classe ___H	Formation professionnelle	Durée
Entreprise formatrice - Ecole suivie		
Dernière contribution d'entretien encaissée (date, montant)		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte _____		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte (Service social, curateur....) _____		

Enfant 3 bénéficiant d'une contribution d'entretien

Nom	Prénom	Genre
Date de naissance	No AVS	
Adresse postale (si différente de la personne requérante)		
Origine (pays, canton, commune)	Statut de séjour/validité	
Nom/Prénom du père		
Nom/Prénom de la mère		
Classe ___H	Formation professionnelle	Durée
Entreprise formatrice - Ecole suivie		
Dernière contribution d'entretien encaissée (date, montant)		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte _____		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte (Service social, curateur....) _____		

Enfant 4 bénéficiant d'une contribution d'entretien

Nom	Prénom	Genre
Date de naissance	No AVS	
Adresse postale (si différente de la personne requérante)		
Origine (pays, canton, commune)	Statut de séjour/validité	
Nom/Prénom du père		
Nom/Prénom de la mère		
Classe ___H	Formation professionnelle	Durée
Entreprise formatrice - Ecole suivie		
Dernière contribution d'entretien encaissée (date, montant)		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte _____		
Compte pour les versements IBAN _____		
Titulaire du compte (Service social, curateur....) _____		

Autre-s enfant-s dans le ménage (non concerné-s par la contribution d'entretien)

Enfant 1	
Nom/Prénom	
Nom/Prénom du père Nom/Prénom de la mère	
Classe ___ H	Formation professionnelle

Enfant 2	
Nom/Prénom	
Nom/Prénom du père Nom/Prénom de la mère	
Classe ___ H	Formation professionnelle ¹⁾

Enfant 3	
Nom/Prénom	
Nom/Prénom du père Nom/Prénom de la mère	
Classe ___ H	Formation professionnelle ¹⁾

Autre-s personne-s du ménage (non concernée-s par la contribution d'entretien)

Personne 1	
Nom/Prénom	
Dans le ménage depuis le	Relation: conjoint concubin parent autre: _____

Personne 2	
Nom/Prénom	
Dans le ménage depuis le	Relation: conjoint concubin parent autre: _____

Personne 3	
Nom/Prénom	
Dans le ménage depuis le	Relation: conjoint concubin parent autre: _____

Personne débitrice (qui doit payer la contribution d'entretien)

Nom		Langue
Prénom		Genre
Date de naissance	Etat civil	No AVS
Adresse postale		
Adresse électronique		Téléphone
Origine (pays, canton, commune)		Statut de séjour/validité
Nom/Prénom du père		Nom/Prénom de la mère
Représentant légal (nom, prénom, adresse)		
Employeur actuel/dernier employeur connu		
Autre situation (indépendant, chômage, rente, aide sociale...)		

Documents à fournir obligatoirement avec la demande

Jugement fixant l'obligation d'entretien muni du sceau « Définitif et exécutoire dès le.... » (à demander au Tribunal) ou

Convention d'entretien approuvée par la Justice de Paix accompagnée de la décision de la Justice de Paix munie du sceau « Définitif et exécutoire dès le.... » (à demander à la Justice de Paix)

Ainsi que tous les documents suivants, y compris pour le-la conjoint-e, concubin-e, enfant :

- dernier avis de taxation fiscale
- dernier certificat de salaire
- trois dernières fiches de salaire, que ce soit pour les revenus principaux ou accessoires
- contrat de travail ou d'apprentissage
- décomptes des indemnités journalières
- justificatif de paiement ou dernière décision de rentes AVS/AI/LPP/SUVA ou prestations complémentaires
- justificatif des allocations perte de gain
- comptabilité de l'année précédent la demande pour les personnes indépendantes
- l'attestation de formation pour l'enfant encore en formation
- décision de bourses versées par un organisme indépendant de l'Etat
- attestation du service social si bénéficiaire de l'aide sociale
- décision de placement de l'enfant ou décision d'institution de la curatelle en faveur de l'enfant, si tel est le cas
- justificatif du paiement de coûts de placement de l'enfant
- acte de nomination du curateur/tuteur
- titre de séjour pour les étrangers
- preuve du paiement d'une contribution d'entretien par la personne requérante ou le-la conjoint-e, concubin-e
- justificatif d'un avancement d'héritage ou héritage dont le montant ne figure pas encore sur la taxation fiscale
- justificatif de toute fortune ne figurant pas sur la taxation fiscale
- certificat de mariage si la personne requérante est remariée
- copie carte bancaire du compte sur lequel les contributions d'entretien doivent être versées

Par sa-leur signature, la personne requérante et/ou son-sa représentant-e légal-e atteste-nt :

- > Avoir rempli le questionnaire de manière exacte
- > Avoir rempli, daté et signé le *mandat* joint au questionnaire
- > Avoir pris connaissance du document *Remarques importantes* joint au questionnaire et l'avoir rempli, daté et signé

Lieu et date _____

Signature de la personne requérante _____

Lieu et date _____

Signature de son représentant légal / curateur / tuteur _____

Remarque éventuelle :

Annexes

—
Mandat
Remarques importantes

Bases légales

Ordonnance fédérale du 6 décembre 2019 sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (Ordonnance sur l'aide au recouvrement, OAiR; RS 211.214.32)
Loi du 8 septembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE; RSF 212.4.1)
Ordonnance du 14 décembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (OARACE; RSF 212.4.11)

Mandat

Le/la soussigné/e

Nom : _____
(selon livret de famille, carte d'identité ou passeport)

Prénom : _____ né-e le: _____

représenté-e par (*représentant légal/curateur/tuteur*) _____

adresse du représentant légal/curateur/tuteur _____

agissant pour moi-même
 pour le-s enfant-s

	Nom	Prénom	Date de naissance
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			

déclare donner **mandat, avec pouvoir de substitution**, à l'Etat de Fribourg, Service de l'action sociale / contributions d'entretien (ci-après : le Service), conformément à l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille du 6 décembre 2019 (OAIr) et à la loi cantonale sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien du 8 septembre 2021 (LARACE),

pour effectuer tout acte utile au recouvrement des contributions d'entretien dues, en vertu du titre d'entretien en vigueur (art. 4 OAIr), aux enfants et/ou à moi-même par

Nom et prénom _____
fils/fille de _____
domicile (si connu) _____
employeur (si connu) _____
(identité complète de la personne débitrice)

Le mandat conféré permet au mandataire d'accomplir notamment les actes suivants :

- > agir par toute voie judiciaire ou extra-judiciaire;
- > engager et mener toutes procédures et rédiger les écritures y relatives;
- > représenter le/la soussigné-e devant toutes juridictions civiles, pénales ou administratives;
- > déposer ou retirer une plainte pénale pour violation d'une obligation d'entretien;
- > prendre toutes conclusions;
- > plaider, transiger;
- > engager des poursuites et requérir des séquestres;
- > produire dans toutes faillites;
- > recevoir les paiements.

Signature sur la page suivante



Cession

Le/la soussigné/e déclare **céder** au Service **ses droits pécuniaires, ainsi que ceux de ses enfants**, à l'encontre de la personne débitrice à concurrence de la totalité du montant des contributions d'entretien échues depuis le dépôt de la demande d'aide au recouvrement et des contributions d'entretien futures.

La présente cession donne pouvoir au Service de procéder en son propre nom au recouvrement de la contribution d'entretien due. Le/la soussigné-e reste cependant titulaire de sa créance issue du droit de base à l'entretien et est partie à la procédure en modification de l'entretien, aux côtés du Service dans les cas où celui-ci a accordé des avances de contributions d'entretien.

Lieu et date _____

Signature de la personne requérante _____

Lieu et date _____

Signature du représentant légal / curateur / tuteur _____



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonale Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 92
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Déclaration d'engagement

Le/la soussigné/e

Nom _____

Prénom _____

S'engage

1. A n'effectuer aucune démarche, elle-même / lui-même ou par l'intermédiaire d'avocats, d'agents d'affaires ou de tiers, en vue d'obtenir directement le versement des contributions d'entretien dues, aussi longtemps que le mandat, la procuration et la cession de ce jour en faveur de l'Etat de Fribourg n'auront pas été résiliés.
2. A informer immédiatement le Service de l'action sociale, au cas où tout ou partie des montants serait versée directement à la personne créancière des contributions d'entretien.
3. A informer immédiatement le Service de l'action sociale de tout changement intervenant dans sa situation financière et personnelle, ainsi que celle du conjoint et de ses enfants, tel que revenu, fortune, changement d'employeur, mariage, remariage, changement d'adresse etc.
4. A informer immédiatement le Service de l'action sociale de toute modification de la convention, de l'ordonnance ou du jugement en vigueur ainsi que de toutes procédures judiciaires en cours pour autant qu'elles visent la modification de l'obligation d'entretien.
5. A informer immédiatement le Service de l'action sociale si le père, la mère ou l'enfant est ou va être au bénéfice d'une rente AI ou d'une autre rente.
6. En cas de revenus irréguliers, à produire spontanément tous les trois mois ses fiches de salaire au Service de l'action sociale.

Le/la soussigné/e confirme que son attention a été attirée sur le fait que la violation des engagements figurant ci-dessus peut entraîner la **suppression des avances consenties, l'obligation de rembourser les avances indûment touchées et la clôture du dossier**.

Lieu et date

Signature de la personne requérante et/ou de son représentant légal / curateur / tuteur



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonale Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Remarques importantes

- > Seules des personnes domiciliées et vivant dans le canton de Fribourg et dont les contributions d'entretien sont impayées peuvent requérir l'aide à l'encaissement et l'avance des contributions d'entretien.
- > Les enfants majeurs, pour lesquels l'obligation d'entretien perdure au-delà de la majorité, doivent signer et déposer personnellement la demande.
- > Pour l'aide au recouvrement, la demande est réputée déposée le jour de la remise du questionnaire signé auprès du Service de l'action sociale avec le titre qui fixe l'obligation d'entretien. Pour l'avance, la demande est réputée déposée le jour de la remise du questionnaire signé auprès du Service de l'action sociale avec toutes les pièces nécessaires à l'examen du droit et au calcul de l'avance.
- > L'aide à l'encaissement et les avances de contributions d'entretien ne sont accordées qu'à partir du mois où la demande est déposée. Aucune aide au recouvrement n'est accordée pour les arriérés de contributions d'entretien antérieurs à ce mois.
- > L'obligation d'entretien est considérée comme non respectée lorsque la personne débitrice des contributions d'entretien n'a pas honoré son devoir de paiement le 10 du mois de l'échéance. Ainsi, le Service de l'action sociale n'accepte des demandes d'aide à l'encaissement et d'avances de contributions d'entretien qu'à partir du 11 du mois de l'échéance.
- > Après le dépôt de la demande, la personne requérante est convoquée à un entretien de conseil individuel.
- > En cas de demande incomplète, un délai est accordé pour produire tous les documents nécessaires. La demande peut être traitée plus rapidement si les documents sont présentés promptement. En cas de non-respect de ce délai, le Service de l'action sociale n'entre pas en matière sur la demande.
- > Les contributions d'entretien versées par la personne débitrice sont affectées au paiement de la contribution d'entretien courante du mois, le surplus servant au remboursement des avances et frais assumés par l'Etat.
- > Lorsque la personne débitrice verse deux fois la contribution d'entretien dans le même mois, le Service de l'action sociale / pensions alimentaires décide, au vu de la régularité des paiements de la personne débitrice de l'affectation du montant versé en surplus.
- > Lorsque les contributions d'entretien ne sont plus facturées à la personne débitrice, les paiements de celle-ci sont affectés prioritairement au remboursement des avances et frais assumés par l'Etat.

Je confirme par ma signature avoir lu et approuvé les remarques ci-dessus.

Lieu et date

Signature de la personne requérante et/ou de son représentant légal / curateur/ tuteur